CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2026

VŒU

relatif à l'implantation de l'École européenne à l'école Robert Estienne

et à la protection des élèves du 8e arrondissement

présenté par Stéphanie MAMAN

Considérant que **dès la rentrée 2027, l'école Robert Estienne deviendra un nouveau site de l'École européenne**, suite à une décision de l'État destinée notamment à accueillir les enfants du personnel de l'Autorité Bancaire Européenne ;

Considérant que l'école Robert Estienne subissait une chute de ses effectifs depuis dix ans et était menacée de fermeture à terme par le Rectorat de Paris, et que **cette arrivée permet de conserver une vocation éducative publique** au cœur du quartier ;

Considérant que **la Mairie du 8e arrondissement n'accepte ce projet imposé qu'à la condition d'agir en véritable "bouclier"** pour protéger les élèves actuels, préserver l'unité des familles et garantir la qualité de vie des enfants ;

Considérant que **ce redéploiement de grande ampleur impose des devoirs tant à l'Éducation nationale qu'à la Ville de Paris**, et nécessite de leur part des investissements concrets ;

Considérant **l'urgence climatique** et le besoin absolu d'améliorer le confort des enfants dans leurs lieux d'apprentissage ;

Sur proposition de Stéphanie MAMAN, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. **s'engage directement sur les points suivants :**

 a. **La protection du budget local du 8e** : que la Ville de Paris finance sur son budget central l'ensemble des travaux induits par l'implantation de l'École européenne, à l'école Robert Estienne comme dans les autres établissements d'accueil, sans amputer le budget d'investissement du 8e arrondissement qui demeure vital pour l'entretien des autres écoles.

 b. **Des investissements matériels pour l'école Paul Baudry** : qu'un financement exceptionnel soit débloqué pour l'isolation et la climatisation de l'école Paul Baudry, notamment au sein de son réfectoire, et que le projet de salle des sciences soit formellement sanctuarisé.

 c. **Une école ouverte sur l'arrondissement** : que des enseignants internationaux viennent animer des ateliers dans les autres écoles du 8e arrondissement pour faire profiter l'ensemble des enfants de cette excellence linguistique.

2. **intervienne activement auprès du Rectorat de Paris afin d'exiger les garanties suivantes :**

 a. **Une priorité aux élèves actuels avec une "clause de sauvegarde"** : la garantie que chaque élève actuellement scolarisé à Robert Estienne puisse intégrer la nouvelle École européenne s'il le souhaite.

 b. **L'instauration d'un "quota local"** : l'attribution d'un quota d'admission spécifique afin de garantir aux futurs petits Parisiens du 8e arrondissement un accès privilégié à cet établissement d'excellence.

 c. **Un transfert de cohorte protecteur vers Paul Baudry** : pour les familles poursuivant le cursus classique, le transfert en un seul bloc vers l'école polyvalente Paul Baudry afin de ne pas séparer les fratries et les amitiés, impliquant l'ouverture des classes nécessaires pour éviter toute surcharge, ainsi qu'un maximum de souplesse pour les souhaits de dérogation ailleurs en 2027.

 d. **La sauvegarde du cursus musical (CHAM)** : la préservation du cursus à horaires aménagés, avec le transfert de la classe entière, de ses professeurs et de la convention avec le Conservatoire vers l'école Bienfaisance, garantissant un parcours éducatif sans rupture pour ces enfants.